

Absents excusés : R Fontaine-Tranchant (pouvoir à C El Amine), JC Macagno (pouvoir à C Antoine).  
Début de séance à 20h08. Secrétaire de séance : Philippe Psaila.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 16 juin 2017.

### 1- Elections sénatoriales

1.1 Désignation des délégués et suppléants des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales : après avoir pris connaissance de la procédure qui encadre l'élection des délégués et suppléants des délégués, le conseil municipal procède au vote, à bulletin secret, et à la majorité absolue des suffrages. Après dépouillement, sur 13 votants, 2 bulletins sont blancs. P Chollier, C Antoine, et M Lajoie ont obtenu onze voix, et sont élus délégués.

De la même façon, pour l'élection des suppléants des délégués sur 13 votants, 2 bulletins sont blancs. M LE TEXIER, C EL AMINE ont obtenu onze voix, et sont élus suppléants des délégués.

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

### 2- Scolaire

2.1 Rythmes scolaires à la rentrée 2017/2018 : Le décret concernant les rythmes scolaires à la rentrée est paru cette semaine. Un conseil d'école va être organisé par la directrice du groupe scolaire, ce qui n'empêche pas le conseil municipal de se positionner.

Le 16 juin dernier le conseil avançait qu'il était difficile de prendre une décision dans l'urgence, et qu'il paraissait judicieux de maintenir les TAP tels quels pour préparer sereinement l'organisation de la rentrée 2018/2019 en concertation avec les parties prenantes. Un document a été remis aux parents en vue d'expliquer la position du conseil municipal, et de les questionner sur un projet de rythmes scolaires sur 4 jours à la rentrée 2018/2019.

M. Moutard, inspecteur à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale demande à la commune qu'un dossier soit sur son bureau mardi 4 juillet, pour justifier du retour à la semaine de 4 jours. Même s'il sera moins lourd que celui du PEDT, le délai est très court.

Parmi les élus qui souhaitent revenir à la semaine de quatre jours, il est dit que la population se moque des contraintes des organismes, et qu'il est regrettable de ne pas prendre en compte en priorité le bien-être de l'enfant.

A cela il est rétorqué que la commune aurait un intérêt financier à repasser à la semaine de 4 jours, et que si elle ne le fait pas c'est parce qu'il n'est pas raisonnable de prendre des décisions dans la précipitation, et ne pas prendre le temps de la concertation avec tous les intéressés.

Le Maire est conscient que les enfants sont fatigués et qu'ils n'apprennent pas plus sur 4 jours 1/2. C'était une erreur à ses yeux de supprimer l'école le samedi matin, car l'instituteur a perdu le contact avec les parents qui prenaient le temps de parler de leurs enfants avec eux. D'autre part les communes qui passent à la semaine de 4 jours ont des structures pour les accueillir en dehors du temps scolaire. P Psaila conclut en disant qu'il faut profiter de l'année qui vient pour travailler sereinement.

Le conseil municipal passe au vote. 10 élus sont pour le maintien de la semaine à 4 jours 1/2, et 3 contre (C El Amine 2 voix – S Morisco).

Fin du conseil à 21h40

Prochaine réunion le jeudi 20 juillet 2017 à 20h00